

Mais lorsqu'on lui dit : allez-vous taxer également le collège des Jésuites ?

M. Savignac met la main sur le côté gauche — n'insistons pas — et s'écrie : "Jamais, car ces bons pères fournissent le pain de l'instruction sans idée de rétribution terrestre."

Comme M. Savignac ne semble pas ferré sur la question, nous allons lui citer un article paru le 10 Décembre 1892 dans un journal de Montréal, article qui n'a été ni démenti, ni contrové, et qui contient ce qui suit :

Prenons par exemple le collège des Jésuites, et dans ce cas, une circonstance particulière nous permet de puiser dans les dépositions mêmes des Pères le résultat de leurs opérations :

On suit que l'élargissement de la rue Bleury enlevait de la propriété des Jésuites une langue de terrain pour l'expropriation de laquelle ces bons Pères ont demandé une somme fantastique qui a été réduite par les commissaires évaluateurs des trois-quarts.

Les Jésuites n'ont pas été satisfaits, et plaident ; le dossier de la cause est devant la Cour de Révision où nous nous sommes procuré les déclarations assermentées qui vont suivre.

Différents Pères ont été examinés pour donner les raisons sur lesquelles ils basaient le chiffre de leurs réclamations.

Tous ont déclaré que le premier point pour eux à considérer dans ce cas était la diminution de capacité de leur établissement scolaire et du nombre d'élèves qu'ils pourraient recevoir, ceux-ci étant leur seule source de revenu.

A cet égard, voici la copie des passages les plus caractéristiques du témoignage du Révérend François-Xavier Renaud, Supérieur des Jésuites en Canada.

Q. Sur quoi vous basez-vous pour dire que sur un certain nombre d'élèves les bénéfices réalisés sont de 50 p. c.

R. J'ai référé à nos livres et j'ai constaté qu'en 1880-81-84-85 le gain sur la pension des élèves avait été, je dis 50 p. c., mais il a été plus que cela ; cependant, je m'en tiens à ce montant-là avec les livres devant moi.

R. Je ne peux pas dire exactement sur quel nombre d'élèves les bénéfices seraient de 50 p. c. En 1880-1881 nous avions 331 élèves ; en 1884-1885 il y avait 373 élèves, soit une différence de 42. Durant ces années-là, j'ai constaté que le gain avait été de 50 p. c. Il a été de plus que cela, mais je maintiens 50 p. c.

R. Or, en comparant deux années, je trouve que le gain sur les élèves est d'au moins 50 p. c.

Il résulte de cette déclaration catégorique que, dans les pires circonstances, le bénéfice net que fait le collège sur les élèves est de 50 p. c. du prix payé pour leur pension.

Mais ce tant pour cent peut s'élever lorsque les circonstances sont plus favorables.

Prenons la déposition du Révérend Père Lemire, Procureur des Jésuites. Voici ce qu'il dit :

R. Au nombre où nous en sommes rendus aujourd'hui, 488 élèves, je puis affirmer sans crainte de me tromper que 50 0/0 est le minimum de profit que nous pourrions faire sur 50 élèves de plus que nous pourrions surajouter au collège.

Je ne voudrais pas dire que passé 500 on ferait tout le profit clair. Non, mais les profits doivent augmenter encore, et je crois qu'au lieu de 75 0/0, on ferait 80 0/0 ou même 90 0/0.

Ne suivons pas l'ambitieux père Jésuite dans ses brillants estimés, tenons-nous en à la note moyenne d'après laquelle les élèves rapportent au collège 50% au moins de bénéfice net sur le chiffre de la pension qu'ils paient.

Maintenant, si nous ouvrons le dernier rapport du Surintendant de l'Instruction Publique qui ait paru, celui de 1889-90, nous trouvons en face du collège Ste Marie, le collège des Jésuites, les indications suivantes :

Instituteurs,	6 Laïques.
"	7 Religieux.
Elèves,	399.
Valeur de l'édifice,	\$287,000.
Valeur du matériel,	\$303,000.
Dépenses,	\$ 60,500.
Subvention,	\$ 1,492.

Ainsi, d'après les documents officiels, les dépenses du collège en 1889-90 ont été de \$60,500.

D'après le témoignage des Pères, les recettes nettes du collège sont de 50% du montant payé pour la pension des élèves, les autres 50% constituant les dépenses.

Si les dépenses ont été en 1889-90 de \$60,500, il s'ensuit naturellement que les recettes nettes de ces bons Pères ont été également de \$60,500 pour cette année-là. Le total de ces deux sommes constituant le montant payé pour la pension des élèves.

C'est un joli denier !

Voilà qui n'est pas mal pour les gens que M. Savignac affirme distribuer l'éducation pour des prières.

Si M. Savignac nous trouve une école privée qui fasse 50 % de bénéfice sur l'écolage payé par les élèves, nous lui offrirons un lapin blanc.

A la semaine prochaine, monsieur le financier !

DUROC.

## LES LIVRES D'ECOLE

Le travail comparatif que nous avons l'intention de publier cette semaine sur le coût de revient et le prix de vente des livres d'Ecole, ne sera prêt que la semaine prochaine.

MAGISTER.